

GALERIE DE PORTRAITS :
PERSONNAGES DE FOIRES ET DE MARCHÉS
DANS LES CAMPAGNES TOULOUSAINES AU XIX^e SIECLE

Au cours des recherches que je mène depuis plusieurs années sur le thème général des foires et marchés dans la région toulousaine de 1750 à 1914, j'ai rencontré, par l'intermédiaire des documents d'archives et des sources diverses, des dizaines voire des centaines de personnes qui fréquentaient professionnellement ces réunions commerciales. Je voudrais évoquer ici uniquement ceux et celles qui sortent quelque peu du monde des cultivateurs qui y sont aussi constamment présents pour leurs propres affaires. Tous les personnages que je vais présenter sont des intermédiaires plus ou moins directs entre le petit monde strictement villageois et un univers économique et social aux horizons plus vastes.

Pour cette galerie de portraits, j'ai choisi surtout des acteurs de la vie économique, commerçants, artisans, professions libérales, gens de spectacle, escrocs. En dépit de l'évidente diversité de leurs activités, ces personnages souvent hauts en couleur ont en commun de fréquenter régulièrement les foires et marchés afin d'y gagner leur vie.

Les commerçants

Une des principales vocations agricoles de la région toulousaine depuis plusieurs centaines d'années est la culture des céréales, notamment celle du blé dont le commerce occupe une large place dans la

vie économique locale (1). Ce commerce mobilise un grand nombre d'intermédiaires de poids extrêmement variable, du négociant cossu traitant des affaires à l'échelle inter-régionale au petit revendeur dont l'activité ne dépasse guère le canton. La grande époque du commerce des grains est sans conteste la seconde moitié du XVIIIe et la première moitié du XIXe siècle; l'expansion démographique devance celle de la production tandis que les conditions de transport et de communication restent difficiles. Les fluctuations de prix demeurent importantes en ce qui concerne à la fois les variations saisonnières et cycliques (2). Dans ce contexte, la spéculation sur les grains a pu se développer, amenant avec elle un inévitable cortège d'intermédiaires — négociants, marchands, courtiers, blatiers, revendeurs — dont il n'est pas toujours facile de distinguer le rôle exact.

Si les négociants ont tendance à se regrouper dans les villes qui dominent le commerce céréaliier — Toulouse, Albi, Montauban, Castelnaudary — les marchands se trouvent le plus souvent sur les lieux de marché secondaires. C'est notamment le cas de Jean Duffaut, marchand de grains à Fleurance (Gers) pendant le second quart du XIXe siècle. Grâce à ses livres de comptes, étudiés par un chercheur gersois, nous pouvons mesurer son activité commerciale pour les années 1839-1841. Son commerce se limite pour l'essentiel à la vallée du Gers entre Auch et Layrac (Lot-et-Garonne), à proximité du canal latéral de la Garonne. Il traite ses affaires dans les foires et marchés d'Auch, Fleurance, Lectoure, Astaffort, Layrac, Saint-Clar et Mauvezin avec quelques sorties exceptionnelles jusqu'à Gimont et l'Isle-Jourdain sur la route Toulouse-Auch. Duffaut effectue ses achats de deux façons, soit personnellement sur place, soit par l'intermédiaire d'agents locaux (3).

Ces derniers sont le plus souvent connus sous le nom de blatiers; ils occupent une place stratégique dans le commerce des grains car ils constituent une sorte de trait d'union entre les campagnes et les places marchandes. On les trouve surtout dans les zones où le commerce d'exportation est le plus actif. Dans la région toulousaine, les blatiers sont nombreux dans le Lauragais, grand producteur de blé pour la consommation du Bas-Languedoc et de la Provence. Dans le seul canton de Caraman en 1797, les listes des patentés ne révèlent pas moins de 38 blatiers. Il faut noter, cependant, que ce

métier est rarement exercé seul. Prenons le cas de Caraman, chef-lieu du canton et centre marchand. On y trouve un marchand blatier, quatre boulangers-blattiers, quatre aubergistes-blattiers, un meunier-blattier, un charron-aubergiste-blattier, deux bouchers-blattiers et un blatier-marchand de grains au détail (4). Dans les autres communes du canton, on trouve des blattiers exerçant également le métier de voiturier, d'épicier, de marchand de sel et de marchand de bestiaux. Cet ensemble de relations possède une certaine cohérence dans la mesure où la plupart de ces métiers concernent l'alimentation (boulangier, meunier, aubergiste, épicier, vendeur de sel au détail, boucher), les transports (charron et voiturier) ou le commerce des animaux (marchand de bestiaux, boucher). Ces petits blattiers circulent dans les marchés, voire dans les métairies, en achetant de faibles quantités de grains qu'ils revendent ensuite aux marchands et négociants. En même temps, ils gardent une partie des grains pour alimenter un commerce au détail (5).

Il faut envisager également une autre possibilité : les boulangers, les meuniers et les voituriers, par exemple, grâce à leur position dans les circuits commerciaux du grain, possèdent plus ou moins régulièrement des excédents dont ils peuvent disposer à leur guise, soit en les vendant au détail, soit en les livrant aux grossistes. On trouve souvent ces personnages sur les marchés en train de vaquer à leurs affaires. Les boulangers sont présents en tant qu'acheteurs de grains afin d'approvisionner leurs fours, mais aussi en tant que vendeurs de pain au détail. Les meuniers semblent jouer un rôle plus spéculatif car leur métier leur fournit un profit en grain ou en farine (la mouture) qu'ils peuvent commercialiser. En même temps, ils profitent de leurs moyens de transport pour devenir des voituriers au service des villageois moins favorisés. Selon un instituteur commingeois en 1885, «les propriétaires ont peu de moyens de transport, et pour la vente de leurs denrées, ils ont recours aux meuniers qui se chargent moyennant une faible rétribution de transporter aux foires et marchés des villes voisines tout ce dont leurs pratiques ont besoin (6)». Il en est de même dans le Lauragais où «ceux qui n'ont point de moyens de transport, et les métayers, ont recours aux meuniers qui leur vendent les grains et autres produits aux foires et marchés des cantons voisins» (7).

Le statut commercial des boulangers et meuniers n'est toutefois pas aussi clair que celui des négociants, marchands et blatiers. Cette ambiguïté apparaît dans les ordonnances de police concernant les marchés aux grains publiées périodiquement par les municipalités, notamment lors des crises de subsistances. Ces ordonnances, issues de la tradition delamariste de la police des grains, ont pour but de limiter et contrôler l'accès des intermédiaires au marché céréaliier afin de protéger les consommateurs de la localité. En mai 1816, par exemple, la municipalité de Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne) met dans le même sac *«meuniers ou leurs valets, boulangers, vendeurs de pain à la livre, ou leurs agents tant citadins ou forains»*, leur défendant de se présenter au marché avant l'heure, le début du marché étant réservé aux particuliers. En 1854, un arrêté de police similaire n'inclut désormais que les *«meuniers, garçons meuniers, revendeurs ou marchands de grains»* parmi ceux qui doivent attendre que les consommateurs se soient approvisionnés (8). Les boulangers ne sont plus considérés comme des intermédiaires contre lesquels il faut se défendre (9).

Si le commerce des grains s'essouffle à partir du milieu du siècle dernier, celui des bestiaux connaît, par contre, un essor remarquable avec le développement de l'élevage. Presque toutes les espèces d'animaux sont l'objet d'un commerce spéculatif qui apporte une nouvelle aisance dans les campagnes, tout en secrétant une multitude d'intermédiaires qui parcourent les foires et marchés à la recherche de bonnes affaires. Il y a les marchands de bestiaux — les maquignons —, personnages tour à tour respectés, craints ou méprisés pour leur ruse, leur portefeuille épais, leur appétit vorace. Il y a aussi le marchand de cochons, le volailler, le coquetier, moins hauts en couleur peut-être, mais non moins présents sur les places de la région. Les affaires concernant le gros bétail — bovins, ovins, chevaux et mules — se traitent le plus souvent sur le foirail lors des foires plus ou moins spécialisées selon le pays et la saison. Dans tout le Sud-Ouest, par exemple, les mois d'automne sont l'occasion de grandes foires où l'on vend beaucoup de jeunes mules aux Espagnols (Aragonais et Catalans): dans le Gers, celles de Mauvezin de Masseube (4 et 7 novembre) sont célèbres, tandis que dans le Tarn, c'est à Graulhet, Lavaur et Puylaurens que ce commerce est particulièrement actif (10).

Commerce des grains, commerce des animaux, commerce des produits manufacturés enfin. Certains commerçants tiennent boutique en un seul endroit, le plus souvent dans les bourgs et les petites villes. D'autres profitent de la succession des jours de marché dans leur région pour se déplacer de marché en marché pendant la semaine. Ils bénéficient ainsi d'une concentration de la demande et du pouvoir d'achat. On peut citer les marchands de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) que nous avons retrouvés dans les marchés voisins et dans ceux de leur propre ville : ils veulent tous profiter des foules qui envahissent Saint-Gaudens tous les jeudis, Montréjeau les lundis, Saint-Béat les mardis et Aspet les mercredis, un rythme qui perdure depuis des centaines d'années. On trouve certains d'entre eux à l'occasion d'une affaire qui agite le pays en 1836 lorsque le village de Cierp, voisin et rival de Saint-Béat, essaie de créer son propre marché qui devait se tenir aussi le mardi. Dans le procès-verbal dressé par la gendarmerie pour constater la tenue d'un marché illégal, les saint-gaudinois figurent en tête de liste : Auguste et Célestin Ribes, marchands drapiers; Guillaume Courtis, la veuve Arpayou et Manette Montaut, marchands lingers. D'habitude ils vendent leurs marchandises sous la halle de Saint-Béat, mais devant les exigences du nouveau fermier de la halle, ils se sont révoltés, leur protestation épousant les ambitions commerciales des habitants de Cierp (11).

Les artisans

Il n'y a pas que les marchands qui utilisent le réseau commercial. Les artisans villageois tout comme ceux des villes y trouvent un débouché important pour leur production ou pour leurs services. Ceci est vrai aussi bien pour l'artisan traditionnel travaillant exclusivement pour le marché local que pour ceux qui s'insèrent dans un système de proto-industrialisation. Au cœur de la région toulousaine, la vocation agricole prime sur toute activité industrielle, à quelques exceptions près. Au Nord de Toulouse, au bord de la Garonne, le village d'Ondes se spécialise bien dans la production de sabots qui sont écoulés par les sabotiers sur les marchés voisins de Grenade et de Fronton. Un peu à l'ouest, les potiers de Cox fabriquent et vendent leur production rustique sur les places voisines et à des grossistes qui en assurent la distribution dans des régions plus lointaines (12).

La plupart des activités proto-industrielles sont concentrées dans les zones où l'agriculture offre moins de ressources : au pied des Pyrénées, de la Montagne Noire, en Rouergue. Selon Alexis Monteil, auteur d'une *Statistique de l'Aveyron* au début du XIXe siècle, la petite ville de Saint-Geniès-d'Olt était le plus important centre industriel et commercial du département : «*Les jours de marché, la place de Saint-Geniez est couverte de pièces d'étoffes ou de chaînes de laine, apportées de 3 ou 4 lieues à la ronde, car la fabrication de l'intérieur de la ville n'est rien en comparaison de celle des environs*» (13). On pourrait citer d'autres centres – Cordes, Castres, Mazamet (Tarn); Montréjeau, Saint-Gaudens, Cazères (Haute-Garonne) – où la production industrielle des campagnes trouve ses débouchés sur les foires et marchés (14).

Il faut dire que ce type d'activité résiste mal aux changements technologiques et industriels qui caractérisent le XIXe siècle. Seuls quelques centres tels que Castres et Mazamet ont réussi à prendre le virage de l'industrialisme moderne, tandis que dans la plupart des anciens lieux de production proto-industrielle, il ne reste qu'un vague souvenir de cette aventure. D'une certaine façon, il en va de même pour les activités artisanales traditionnelles. Au début du siècle dernier, chaque village comptait quelques artisans dans les métiers de base. Dans les campagnes toulousaines, ceux que l'on retrouve le plus souvent sont les meuniers, les forgerons/maréchaux-ferrants, les tisserands, les tailleurs et les charpentiers (15). Nous avons déjà vu comment les meuniers participent activement dans la vie des échanges. Les tailleurs d'habits sont également présents sur les marchés où ils rencontrent des clients anciens et nouveaux. Grâce aux archives judiciaires, j'ai pu suivre à la trace un tailleur de la région de Saint-Gaudens pendant la semaine de Mardi Gras 1832. Jusqu'à jeudi midi il a travaillé dans une métairie en compagnie de son apprenti. Le Jeudi Gras il s'est rendu au marché de Saint-Gaudens où il a livré un costume à un avocat de la ville, passant plusieurs fois chez celui-ci afin d'être payé, s'est fait raser, a pris contact sur la place avec une cliente qui lui a commandé des pantalons pour ses enfants, enfin, a rencontré des comparses de son village avec qui il aurait commis un assassinat plus tard dans la soirée. L'affaire criminelle mise à part, voici un artisan rural qui utilise le marché à son

avantage : dans un seul déplacement hebdomadaire il se met à la disposition d'un maximum de personnes (16).

Les professions libérales

Que le commerce périodique favorise les commerçants et les artisans, même ceux qui habitent dans des villages peu actifs, il n'y a rien là de très surprenant. Ce qui l'est davantage, au moins à première vue, c'est la présence active des membres des professions libérales, notaires, médecins, vétérinaires et tous leurs concurrents sauvages dans l'art de guérir, charlatans, rebouteux, sorciers, arracheurs de dents...

En général, le notaire n'exerce pas sa profession sur la place publique; son étude est un lieu où les secrets familiaux sont traités derrière des portes bien fermées. Pourtant, l'activité notariale est bien liée au réseau et au rythme commerciaux. On trouve des études dans quasiment tous les centres marchands, leur présence constitue un des signes du caractère urbain d'un lieu. De même, les notaires travaillent au rythme du commerce périodique. Une analyse de la répartition des actes notariés par jour de la semaine autour de deux bourgs différents montre assez clairement que le marché hebdomadaire impose son rythme :

Tableau 1
Répartition hebdomadaire des actes notariés en %, 1771 (17)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
Auriac	15,0	16,8	7,1	8,8	7,1	9,7	35,4	113
Caraman	6,6	7,7	8,1	31,1	9,2	8,1	29,3	273

Nous savons par d'autres sources qu'à Auriac existait un marché, le mardi, mais où, à cette époque, se traitaient très peu d'affaires. On voit qu'il n'influe guère sur la répartition des actes, qui sont passés surtout le dimanche comme chez la plupart des notaires installés dans des villages peu commerçants. Par contre, à Caraman, important bourg du Lauragais, le marché du jeudi attire un bon nombre de clients à l'étude du notaire, encore plus que le dimanche.

Tableau 2

Répartition hebdomadaire des actes notariés en %, 1857 (18)

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>Dimanche</i>	<i>Total</i>
Alan	13,3	11,9	6,7	13,3	9,6	5,9	39,3	135
Aulon	9,6	10,2	15,0	6,0	10,2	11,4	37,0	167
Aurignac	7,5	41,1	5,6	13,6	6,5	5,1	20,4	213
Aurignac	13,3	30,6	10,8	5,4	9,5	6,0	24,4	316

A cette date le seul marché actif du canton se tient à Aurignac, le mardi. Les deux notaires de ce petit bourg commingeois font un bon tiers de leurs actes ce jour-là. Pour les habitants des alentours, c'est l'occasion de régler des affaires sans perdre davantage de temps et d'argent dans des déplacements supplémentaires. C'est sans doute le cas des frères et sœurs de la famille Teulé que l'on retrouve dans l'étude du Maître Cabestaing à Aurignac le mardi 4 mai 1858. Venus de cinq communes différentes, ils se rencontrent le jour de marché pour procéder au partage des biens familiaux (19).

Sans que l'on puisse quantifier avec autant de précision l'activité des médecins, il est à peu près certain qu'ils reçoivent le plus gros contingent de patients de la semaine les jours de foire et de marché. Grâce aux travaux de Jacques Léonard, nous savons que les médecins au siècle dernier ne restaient pas dans leur cabinet à attendre la visite des malades (20). Ils passaient une bonne partie de la semaine à sillonner les chemins de traverse allant de ferme en ferme selon les appels. Afin de réduire leurs déplacements, la plupart ont choisi d'habiter dans les centres commerçants plutôt que dans les villages isolés. Encore une fois la présence d'un marché semble déterminante : son aire d'attraction est la garantie d'une clientèle suffisante pour prospérer dans la profession. Ainsi, les jours de marché, les médecins se réservent pour les patients venant de l'extérieur. Selon le Conseil Central d'Hygiène et de Salubrité de la Haute-Garonne en 1854, «c'est principalement les jours de foires et de marchés que les gens de la campagne viennent prendre des consultations et se pourvoir de médicaments dont la plupart du temps ils avaient depuis plusieurs jours un pressant besoin» (21). Davantage que des

maladies éventuelles, c'est le rendez-vous fixe du marché qui organise le temps des paysans. Plutôt que de faire venir le médecin, avec ses exigences financières, mieux valait attendre de se rendre chez lui.

Certains praticiens n'hésitent pas à exploiter le réseau commercial plus intensément. C'est le cas d'un médecin bigourdan au milieu du XIXe siècle. Domicilié à Tournay, où le marché avait lieu le mardi, il s'est rendu chaque semaine à Bagnères-de-Bigorre pour le marché le samedi pendant des années, un trajet de 32 km. aller-retour. Tous les deux mois environ, il allait à Trie-sur-Baïse afin d'y profiter des grandes foires (22). Est-ce un cas représentatif ou une exception ? Il semble peu probable qu'il soit le seul médecin à avoir agi ainsi.

Pendant que les médecins soignent les humains, leurs confrères vétérinaires s'occupent des animaux de ferme. Pendant une bonne partie du XIXe siècle, ils n'assistent aux foires et marchés qu'en tant que praticiens privés. Ils attendent leurs clients dans une chambre d'auberge louée pour la journée; les consultations proprement dites ont lieu dans l'écurie. Les dossiers de la cour d'assises de la Haute-Garonne de 1832 nous permettent de rencontrer Barthélémy Ané, artiste vétérinaire d'un petit village près de Saint-Gaudens. Ané n'est pas un diplômé des écoles vétérinaires, à cette époque il n'y en a pas beaucoup. Sa commune ne lui fournit pas une clientèle suffisante pour prospérer, alors il se déplace sur les marchés du pays, à Aspet le mercredi et à Saint-Gaudens le jeudi. Selon les documents, cet artiste vétérinaire n'hésite pas à soigner les humains ni à jouer au sorcier tant il est vrai que l'art de guérir représente un don quasi surnaturel (23).

Avec le développement de l'élevage et la multiplication du nombre de foires, le problème de l'hygiène et du contrôle sanitaire se pose de plus en plus. C'est pourquoi le gouvernement de la Troisième République fait voter une série de lois sur la police sanitaire des foires et marchés, notamment celle du 21 juillet 1881 qui oblige *«les communes où il existe des foires et marchés aux chevaux ou aux bestiaux... de préposer à leurs frais... un vétérinaire pour l'inspection sanitaire des animaux conduits à ces foires et marchés»* (24). Progres-

sivement, à partir de cette date, les vétérinaires prennent place dans toutes les réunions commerciales où des animaux sont échangés, leur présence marquant la volonté d'assainir les troupeaux et de limiter la propagation des épizooties extrêmement coûteuses pour l'élevage et pour les éleveurs.

Les médecins et les vétérinaires sont loin d'avoir le monopole du traitement des personnes et des bêtes souffrantes. Un peu partout les charlatans, guérisseurs, rebouteux et autres sorciers leur font une concurrence sauvage qui se poursuit jusque sur la place publique. Parfois, les autorités s'en inquiètent comme dans cette circulaire de la Police nationale de 1818 :

... les rapports qui me parviennent de différents points de la France m'annoncent que les individus, prenant, sans titres, la qualité de médecin ou de chirurgien, parcourent les campagnes, se rendant dans les lieux où se tiennent les foires et marchés, et y exercent, avec le plus grand danger pour les malheureux qui tombent entre leurs mains, un art dont souvent ils n'ont pas les premières notions (25).

Comme les médecins diplômés, les charlatans se servent du réseau marchand pour aller à la rencontre de leurs clients. Apparemment, la répression souhaitée par les autorités nationales au début de la Restauration n'est pas toujours exercée sur le terrain par les responsables préfectoraux et municipaux. Ou, plus exactement, il s'avère difficile de réprimer le charlatanisme de façon définitive pour de multiples raisons. Pour ce pharmacien de Trie-en-Baise (Hautes-Pyrénées) en 1839, la faute en incombe au laxisme administratif :

Un empirique qui a établi son domicile à Castelnau-Magnoac depuis un mois, se rend tous les jours de marché dans les villes voisines, telles que Galan et Trie; siégeant sur la place publique, ce marchand de guérison fait un étalage pompeux de prétendus remèdes dont la bonne foi est toujours la victime... Il est fâcheux que les autorités municipales des petites villes soient si faciles et si tolérantes pour favoriser le charlatanisme (26).

Dans une assez longue carrière de dentiste ambulancier et de faux médecin, Louis-Henri Cléret démontre que ce laxisme existait, mais

qu'il avait des limites. Pendant la décennie 1850-1860, Cléret a fait le va-et-vient tout au long des Pyrénées, de la Garonne à la Méditerranée, sans être autrement inquiété. Du moins jusqu'au jour où la gendarmerie de Saint-Gaudens l'a arrêté sur le marché de cette ville à la suite de la dénonciation d'un client fort mécontent de ses services (il y avait de quoi). Sa méthode était de s'installer dans une auberge de village à partir de laquelle il se déplaçait vers les marchés (27). Le cas de Thomas Gineste est un peu différent, dans la mesure où il habitait en permanence dans un village de l'Aveyron. Depuis cette base, il fréquentait les foires et marchés du département où il vantait les mérites d'une crème qui guérissait tous les maux. Condamné en 1854 à Villefranche-de-Rouergue pour exercice illégal de la médecine, Gineste a pu mener tranquillement sa carrière pendant neuf ans avant d'être de nouveau inquiété, cette fois-ci à Rodez. De toute évidence, les amendes de 25 francs ne l'ont point détourné de sa vocation para-médicale (28).

A la différence des médecins qui recevaient leur clientèle dans leur cabinet, leurs concurrents n'avaient pas peur d'affronter le public sur les places. Au contraire, cette publicité était pour certains d'entre eux un élément essentiel de leur succès. Les charlatans, les marchands d'orviétan, les arracheurs de dents se prêtaient volontiers au jeu du baratin de foire dans lequel le costume, la musique, les dons oratoires séduisaient le public autant que leurs éventuels talents médicaux. D'autres praticiens «sauvages» se comportaient comme des médecins, c'est-à-dire en louant une chambre d'auberge pour leurs consultations. Comme Gineste, certains faisaient distribuer des prospectus dans lesquels ils énuméraient les centaines, sinon les milliers de cures quasi miraculeuses effectuées sur des malades toujours reconnaissants. Il était de bon ton de se prévaloir du «diplôme» d'une grande faculté de médecine mais on se garde bien de le montrer très souvent (29).

On parle souvent de la fin du siècle dernier comme du moment où la France rurale a accédé à la modernité grâce à l'école, à l'armée, aux chemins de fer. Paradoxalement, cette prétendue modernité n'exclut pas un recours très large aux praticiens de ce que l'on pourrait appeler la médecine surnaturelle. Presque tous les écrivains qui ont décrit la vie paysanne à cette époque consacrent des

paragraphe à ce phénomène, souvent dans des termes assez précis pour que l'on puisse considérer qu'ils parlent de choses qu'ils ont pu observer et qu'il ne s'agit pas seulement d'un discours «éclairé» sur les superstitions. Voici ce qu'en dit F. Pariset, magistrat lorrain en poste pendant de longues années à Castelnaudary :

On en cite deux (sorciers), un homme et une femme, dans la Montagne Noire. Ils ne se contentent pas de donner des consultations à domicile; pour satisfaire aux exigences de leur clientèle, ils se rendent – comme les médecins eux-mêmes – dans certaines localités, dans de petites villes, surtout aux jours de grande foire, et on peut voir la foule se pressant avidement pour en obtenir une audience, plus nombreuse que celle qui s'adresse aux véritables médecins (30).

Les guérisseurs, rebouteux et sorciers opèrent peu sur la place publique, préférant l'ambiance des arrière-salles d'auberge où ils rencontraient leur clientèle populaire. Chaque région avait ses personnages plus ou moins renommés dans l'art de guérir hommes et bêtes selon des méthodes extrêmement variées : médicaments, manipulations des membres ou des organes atteints, prières et incantations mystérieuses. A la fin du XIXe siècle, il y a un syncrétisme assez étonnant où l'on voit cohabiter magnétisme, voyance, communication avec les morts et divination et autres dons. Presque tous les observateurs de l'époque ont noté le lien entre ce type d'activité médico-magique et la place marchande. Médecin ou magicien, le marché assure le trait d'union avec le public (31).

Les gens du spectacle

On ne peut guère imaginer les foires et marchés d'autrefois sans évoquer l'étonnante variété des spectacles offerts à ces occasions. Les routes de France et de Navarre étaient sillonnées par des centaines de personnes, seules, en famille ou en troupe, qui proposaient des représentations de toutes sortes sur les places publiques et dans les rues. Les registres des saltimbanques ayant sollicité l'autorisation de présenter leur numéro dans le département de l'Ariège après 1860 révèlent quatre grands types de spectacle : ceux qui mettent en scène des animaux – montreurs d'ours, combats divers, ménageries, chiens

savants, etc.; ceux qui reposent sur la force ou l'agilité — lutteurs hercules, prestidigitateurs; ceux qui exploitent un talent musical — chanteurs, artistes lyriques, musiciens, joueurs d'orgue, marchand de plaintes; et enfin, les diverses formes de théâtre, notamment le théâtre de marionnettes (32).

C'est ce monde haut en couleur que l'écrivain aveyronnais François Fabié décrit dans ses souvenirs d'enfance. Originaire d'un village du Ségala, il ne connaît pas encore le monde de la foire quand son oncle Joseph apparaît le jour de la foire de la Mi-Carême de Rodez vers 1855 alors qu'il était en pension dans un collège. Après un abondant repas, l'oncle Joseph l'emmène voir d'abord une ménagerie où l'orchestre semble plus vivant que les animaux. A l'extérieur de la tente, c'est la musique — trombones, pistons, grosse caisse — qui attire les passants. Afin de les encourager à payer l'entrée, on y a installé *«un singe pelé et un ara à moitié déplumé (et) d'immenses toiles peintes représentant des lions et des tigres dans un désert, des hyènes déterrants des cadavres, sous l'œil de boa-constrictors enroulés le long des palmiers»*. Comme on le voit, les représentations des animaux font appel à un exotisme qui n'a pas peur de mélanger allègrement désert et jungle, Afrique et Amérique du Sud. A une époque où la colonisation est à ses débuts, on imagine l'idée que les futurs colons se faisaient de ces pays lointains. Sous la tente, les animaux font triste figure, même pour un garçon passionné par la vie sauvage : le lion est miteux et pelé, la hyène ressemble à *«un cochon barré»*, le boa à une couleuvre verte. Le jeune Fabié prend davantage de plaisir dans le théâtre de marionnettes qui joue *La Tentation de Saint Antoine*. Dans une baraque de panorama, le garçon et son oncle regardent des *«épisodes de la guerre de Crimée, alors toute récente et d'actualité»*. Ce procédé du panorama, inventé à la fin du XVIIIe siècle, permet aux habitants des campagnes, alors que la presse de masse en est à ses balbutiements et l'alphabétisation encore partielle, d'accéder à des images de l'actualité internationale. Plus tard dans le siècle de nouvelles techniques de communication feront leurs premiers pas de vulgarisation dans les foires et marchés en tant que spectacles forains. Enfin, la tournée des amusements se termine avec les arracheurs de dents et les hercules qui tentent d'impressionner la foule par la mise en scène de leur force et adresse (33).

Ces spectacles populaires ne sont pas nécessairement du goût de tout le monde. Les combats entre animaux, par exemple, sont souvent dénoncés par des défenseurs de l'ordre moral scandalisés autant par la cruauté du spectacle que par l'engouement du public. Quand le saltimbanque François Audouy, dit Cadet l'Hercule, est accusé du quadruple assassinat de La Bastide-de-Besplas (Ariège) en 1864, on ne manque pas de faire le lien entre ce crime et les combats opposant des chiens et des ours qu'il organisait dans les foires de la région, «*au cours desquels ses vêtements étaient souvent tachés de sang*» (34). Une trentaine d'années plus tard, ce sont les conservateurs de Saint-Gaudens qui accusent la municipalité radical-socialiste de tolérer sur le foirail «*un combat d'ours et de chiens... au mépris de toute loi protectrice des animaux*» (35).

Le marchand de plaintes, à la fois chanteur de rue et diffuseur de textes relatant le plus souvent des faits divers, tire une part de sa popularité de ses évocations des crimes de sang qui fascinent tant le public, hier comme aujourd'hui. Un journaliste de Castelnaudary, Auguste Fourès, nous a laissé une belle description d'une marchande de plaintes dans son livre, *La Gueuserie, coureurs de grands chemins et batteurs de pavés*, édité en 1889 :

A un coin de la grande place, la marchande de plaintes a dressé son mât, où pend le tableau du crime, carré de toile, à couleurs criardes. Elle bat à tour de bras la caisse accrochée au dossier d'une forte chaise de bois. D'innombrables badauds s'accumulent, empressés et béants autour d'elle. Elle passe ses baguettes sous les tirants du vieux tambour et se juche sur la chaise, une longue gaule à la main, un paquet de plaintes sous l'aisselle. Elle promène ses regards sur un océan de têtes levées. Elle est grande et robuste; on dirait que ses joues saignent, tant elles sont rouges; elle est coiffée d'un bonnet à rubans mauves. Son ventre a des rondeurs de sphère. Elle porte un fichu épais et croisé sur ses seins énormes, des jupons courts et de larges souliers à cordons. Elle frise la quarantaine. Elle se met à chanter de sa voix glapissante, sur l'air de Fualdès, la complainte de la malheureuse fille qui a tué son père, sa mère et son enfant à la mamelle. Tout en nasillant les couplets bourrés de descriptions naïves,

«Elle mit le nouveau né
Dedans un mouchoir de nez»,

la grosse femme indique, par de grands coups de gaule, sur la toile qui claque et se soulève, les scènes du lamentable drame grossièrement peinturlurées. Tous les bayeurs campagnards s'arrachent, ensuite, la complainte, imprimée sur du papier fluant, — et, sa récolte de gros sous faite, la chanteuse transporte ailleurs son attirail et ses petits cahiers à dix centimes. Durant les veillées dans les campagnes, on chantera la nouvelle complainte, souvent interrompue par les soupirs des vieilles filaresses (36).

La marchande de complaintes joue sur trois tableaux à la fois. La toile peinte permet la visualisation du récit chanté; avant les photographes ou les images filmées, ce support donne une représentation visuelle des événements narrés dans la complainte. Les images ont donc la double fonction d'illustration et d'aide-mémoire pour une population rurale en voie d'alphabétisation. L'air de la complainte, celui de *Fualdès*, est un des plus répandus au XIXe siècle, sa popularité dépassant de loin la seule région et pour cause, ses compositeurs étant parisiens. Cet air si familier facilite mémorisation et encourage une large participation au moment de chanter. Enfin, la complainte elle-même raconte une histoire comme on en trouve des dizaines à l'époque. En Rouergue on se souvient d'une complainte sur «Thomas, tailleur à Roubaix», chantée dans les foires d'Entraygues entre 1875 et 1885. Dans le Toulousain et en Ariège, une complainte raconte avec forces détails le quadruple assassinat de La Bastide-de-Besplas par le saltimbanque Audouy, dit Cadet l'Hercule (37). Pour la population de l'époque, c'était l'équivalent des romans-photos. Ces textes s'achètent dans les foires: les acheteurs capables de lire apprennent les paroles et les enseignent aux autres, leur assurant ainsi une large diffusion (38).

Les escrocs et autres larrons

Les jours de foire et de marché, la circulation des hommes, des biens et de l'argent est intense. Les acteurs économiques «légitimes» ne sont pas les seuls à vouloir profiter de cette circonstance pour faire leurs affaires; tous ceux qui rêvent d'argent gagné facile-

ment, qui croient pouvoir séparer le paysan de ses sous sont attirés par la place marchande. Parmi les larrons de foire, trois groupes méritent qu'on s'y arrête : les faux-monnayeurs, les escrocs, et les gitans.

La fausse monnaie constitue une tentation éternelle pour ceux qui dans une société donnée n'arrivent pas à accumuler suffisamment de numéraire légitime. Dans la société rurale des siècles passés, cette tentation pouvait être ressentie d'autant plus fortement que l'argent manquait de façon chronique. Quelles qu'aient été leurs motivations, un certain nombre de personnes se sont lancées dans la fabrication et dans l'émission de fausse monnaie surtout, semble-t-il, pendant la première moitié du XIXe siècle. Selon les dossiers judiciaires et les textes administratifs, la fausse monnaie et les foires et marchés sont inextricablement liés, à cause de la rareté des occasions de mettre en circulation des fausses pièces en dehors des grandes réunions commerciales. En 1878, le ministère de l'Intérieur avertit le préfet de l'Aude du danger que représentent les faux-monnayeurs espagnols et suggère que la gendarmerie exerce «une surveillance spéciale sur les marchés, les foires et les maisons de tolérance» (39).

Si l'on s'en tient aux dossiers criminels, c'est moins la surveillance policière qui fait échec aux faux-monnayeurs que les soupçons de leurs victimes potentielles. Les transactions se déroulent normalement selon un scénario assez stéréotypé : marchandage, accord plus ou moins long à conclure, arrhes, paiement. Que l'acheteur se comporte de façon bizarre et les soupçons du vendeur s'éveillent; les pièces sont-elles noires, trop brillantes, ne sonnent-elles pas comme il faut ? Si on a des doutes, on fait appel aux autres vendeurs sur la place ou on s'en remet aux autorités du lieu — maire ou gendarmes. Voici la déposition de Catherine Bardau, épouse Bousquet, ménagère âgée de 47 ans, domiciliée à Belpèch (Aude) :

Dépose que le 20 décembre 1819 étant à vendre des dindons au marché de Mirepoix (Ariège) il se présenta un étranger qu'elle ne connut pas et qui lui en acheta une paire au prix de 5 f 25 que les lui ayant payés en moyen d'un écu de cinq francs et 25 centimes de monnaie, il resta quelques moments auprès d'elle en lui demandant deux ou trois fois si elle était contente, que la déposante répondit après avoir de nouveau compté l'argent qu'elle avait sur la main que le compte était

exact, que l'individu s'étant retiré elle réfléchit à ce qu'il lui avait dit à deux ou trois reprises, soupçonnant que l'écu qu'elle avait reçu pouvait être de mauvaise qualité; que ne connaissant pas elle-même et pour s'en assurer, elle le présenta à un homme qui se trouvait à ses côtés et qui l'examina longtemps sans s'y rien connaître; que l'enfant qui se trouvait aussi auprès de l'individu lui prit cette pièce des mains et après l'avoir examinée dit à la déposante qu'il croyait cet écu faux et lui ajouta de courir après l'acheteur des dindons pour les lui faire rendre ou changer l'écu qu'il avait donné (40).

Cette ménagère a eu la chance de retrouver l'acheteur des oies, ce qui lui a épargné une perte relativement modeste. Dans d'autres cas, notamment dans des ventes de gros bétail, les risques étaient plus grands et il fallait exercer une vigilance sans faille pour éviter une perte irréparable.

La grande majorité des faux-monnayeurs traduits devant les tribunaux de la région sont des amateurs qui cherchent le moyen de sortir d'une pauvreté trop pesante. Leurs méthodes de fabrication n'ont rien de sophistiqué, leur comportement à l'instant crucial de la mise en circulation de la fausse monnaie manque le plus souvent de sang-froid. Tel n'est pas le cas des escrocs qui hantent les champs de foire et les auberges lors des marchés. Leur succès éventuel dépend obligatoirement de leur capacité de tromper la victime par l'apparence absolue de la sincérité. Ce n'est pas par hasard que les Américains emploient le terme «confidence game» pour parler de l'escroquerie, car la confiance en est la clef de voûte.

La mise en scène revêt toujours une importance capitale dans les histoires d'escroquerie qui font la joie des journalistes à la fin du siècle dernier. Le journal conservateur toulousain, *L'Express du Midi*, publie même une rubrique occasionnelle en 1896, «Escroc à la foire», dont les articles fournissent l'essentiel de ma documentation dans ce domaine. On y trouve des récits de vol à l'américaine — les escrocs passent pour être des étrangers —, de manœuvres autour de ventes, de jeux truqués, de soi-disant révélations par des somnambules-voyantes (41). En 1885, *La Dépêche* raconte une tentative d'escroquerie au marché de Limoux (Aude). Un paysan du pays y fait la rencontre de deux voyageurs de commerce, censés

représenter des maisons d'engrais et de cépages américains (c'est l'époque du phylloxéra). On l'invite à prendre un verre au café où les deux voyageurs font une partie de cartes, l'un d'eux perd rapidement mille francs, le billet changeant de mains de façon ostensible devant le cultivateur audois. Le perdant lui propose une partie à son tour, proposition que le paysan accepte en croyant pouvoir faire le même profit. Heureusement pour lui, n'ayant que quelques francs en poche, il est obligé d'aller en emprunter à un ami qui, comme dit le journaliste, *«lui fait toucher du doigt la bêtise qu'il allait commettre»* (42).

En lisant les articles de *L'Express du Midi*, on pourrait conclure que les personnes qualifiées de *gitans* ou de *bohémiens* ont l'escroquerie dans le sang. En effet, un large courant de l'opinion publique de l'époque croit que ces derniers sont particulièrement attirés par ce type d'activité illicite. Voici ce qu'un romancier ariégeois, Raymond Escholier, en a écrit :

C'est surtout la foire des chevaux, des mulets, des ânes; une foule de maquignons bohémiens bourdonne là dedans, et nulle part ailleurs, on ne risque d'être si bien volé. — Oui, raconte la ménine de Béon. J'en ai connu un bien luré... il alla à la foire de Sénabugue acheter un cheval. Il rentre en disant : J'amène une jolie bête : elle me coûte 50 pistoles. — Sa femme et les autres voisins arrivent pour le voir : la jolie bête était une rosse bonne pour mettre aux sangsues. Lui se désolait et comprit bien que les gitans l'avaient aveuglé. Sa femme lui demanda s'il n'était pas fou de faire un marché avec ce mauvais monde (43).

Le gitan-maquignon est un personnage bien connu des foires et marchés, ce type de commerce s'accommodant bien à une vie nomade. Sa mauvaise réputation vient en partie de la mauvaise image du maquignon que l'on tient pour trop rusé et trop peu scrupuleux en affaires. A la ruse il faut ajouter la représentation largement répandue du bohémien comme voleur. C'est l'opinion exprimée par un vétérinaire landais en 1886 quand une série de paniques du bétail a frappé les foires du Sud-Ouest. Parlant d'une scène de panique ayant eu lieu à Hagetmau (Landes), Monsieur Domecq note :

J'avais prévue cette panique. Le matin, je vis arriver des voitures pleines de gitans; des hommes en assez grand nombre, des femmes tireuses de cartes ou de bonne aventure. Les premiers, véritables pics-pokets (sic), prennent le costume de marchands de bestiaux et circulent sur le foirail comme de vrais acheteurs. Ils marchent toujours deux ou trois à la file. C'est au moment où les transactions sont les plus nombreuses, au milieu d'un groupe d'acheteurs, qu'ils simulent le bourdonnement de l'hypoderma bovis. Aussitôt le désordre se produit. Il y a 5 ans, un jour de panique, plus de 4000 F furent volés par ce genre d'industriels (44).

Il va sans dire que de telles accusations n'ont jamais eu de suite judiciaire et que les experts qui ont étudié les paniques ne leur ont jamais accordé leur assentiment.

L'autre grand domaine d'activité des gitans, comme le remarque M. Domecq, relève des femmes dont la réputation n'est plus à faire en matière de bonne aventure et de voyance. Le plus souvent les gitanes se contentent de tirer des cartes ou d'utiliser les méthodes à la mode selon les lieux et les époques, moyennant une modeste rétribution. Ce métier n'offensait que les apôtres du progrès rationnel ou des curés qui revendiquaient l'exclusivité des rapports avec l'au-delà. Parfois, les circonstances peuvent amener la devinresse à tenter sa chance avec un client particulièrement crédule en lui faisant miroiter la découverte d'un trésor caché. Cette vision qui promet la richesse du jour au lendemain vaut à la voyante une somme autrement plus rondelette qu'une simple consultation au sujet d'une maladie ou d'une déception amoureuse (45).

Cette galerie de portraits est nécessairement incomplète. J'aurais pu parler aussi des agents de l'administration qui utilisent le réseau commercial dans un but autre que purement économique — le percepteur, le juge de paix... Que dire des hommes politiques, constamment présents sur les places depuis l'avènement du suffrage universel ? Mais il n'était pas question ici d'évoquer la vie des foires et marchés dans son ensemble. Les personnages décrits illustrent bien, me semble-t-il, un aspect capital de ces rassemblements périodiques,

c'est-à-dire la concentration dans un seul lieu et dans un même temps des hommes et femmes, des animaux, des produits de la terre, des biens et services, de l'argent. Cette concentration agit comme un aimant sur tous ceux qui ont un bien ou un service à vendre, le marchand de grains comme le médecin, le saltimbanque ou l'escroc. Tous existent en dehors des marchés et foires, hier comme aujourd'hui, mais dans les conditions des échanges du siècle passé, c'est avant tout à ces occasions qu'ils mènent leurs affaires. En même temps, ils leur donnent une dimension festive que tous les observateurs ont remarquée. Ces jours là, le pays se met en mouvement, l'animation du bourg est à son comble, c'est une explosion de vie.

Jack THOMAS
(Université de Toulouse-Le Mirail)

NOTES (*)

- 1 — Roger Brunet, *Les campagnes toulousaines*, Toulouse, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 1965; et Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières*, Paris, Cujas, 1974.
- 2 — C.-E. Labrousse, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 1933; pour le XIX^e siècle, voir l'exemple régional développé par Ronald Hubscher, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^e siècle à 1914*, 2 tomes, Arras, 1979-1980.
- 3 — René Orcival, «Dans les comptes d'un commerçant du grain fleurantin sous la Monarchie de Juillet», *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique du Gers*, LXXXIII^e année, 3^e trimestre 1981, pp. 295-303.
- 4 — Archives départementales de la Haute-Garonne, L 4529 (désormais ADH-G).
- 5 — Selon le baron Trouvé qui écrit à la fin du Premier Empire, le nombre de blatiers qui opèrent entre Toulouse et Carcassonne est en augmentation : «Ils fréquentent les marchés de Mazères, Mirepoix et Pamiers (Ariège), de Puylaurens et Lavaur (Tarn), et Revel, Villefranche, etc. (Haute-Garonne). Au moyen des grains qu'ils y achètent, et qu'ils transportent à dos de mulet ou sur des charrettes, ils approvisionnent les villes de Carcassonne et de Limoux». Baron Trouvé, *Description générale et statistique du département de l'Aude*, Paris, 1818, pp. 667-668.
- 6 — ADH-G, Br 4^o 75, Monographie communale de Benque d'Aurignac, 1885.
- 7 — ADH-G, Br 4^o 570, Monographie communale de Lagarde (canton de Villefranche-de-Lauragais), 1885.
- 8 — ADH-G, Archives communales de Montesquieu-Volvestre, 2E 1371, Ordon-

(*) Je voudrais remercier mon collègue Michel Taillefer qui a eu la gentillesse de relire cet article. Il a contribué à le rendre plus clair et plus lisible.

nance du 30 mai 1816 relative à la tenue et approvisionnement des foires et marchés; 2E 2687, Arrêté du 22 juillet 1854.

- 9 - Pour une analyse plus exhaustive du problème des subsistances, des intermédiaires et du contrôle administratif, voir les chapitres correspondants de ma thèse en cours de rédaction : Jack Thomas, *La vie des foires et marchés dans les campagnes toulousaines de 1750 à 1914*, Université de Toulouse-Le Mirail, 1986.
- 10 - Sur le commerce des mules, voir les renseignements contenus dans les ouvrages et documents suivants :
 A. Durrieux, *Monographie des paysans du département du Gers*, Paris, 1866, p. 13.
 Archives nationales, (AN) F¹² 1255B.
 G. Cauquet, *Petite histoire locale et monographie de la ville de Graulhet*, Albi, 1913, p. 220.
 M. Bastié, *Description complète du département du Tarn*, t. 1, Albi, 1875, p. 239.
- 11 - ADH-G, 12M 37 (Foires et marchés).
- 12 - ADH-G, 7M 9 (Circonscriptions administratives) : sur les sabotiers d'Ondes; L. Brunet, *Les potiers de Cox*, 1944, Ms. 50.6/ B.72, Musée des arts et traditions populaires, Paris.
- 13 - A. Monteil, *Description du département de l'Aveyron*, 1802, rééditée à Villefranche-de-Rouergue, 1884, t. 1, p. 32.
- 14 - Sur l'industrie de tricotage dans la région de Montréjeau et son lien avec les marchés, voir : AN F² I 539 (janvier 1816); *Le Journal de Saint-Gaudens*, le 10 janvier 1848; Ardouin-Dumazet, *Voyages en France*, t. 40, Les Pyrénées Centrales, Paris, 1904, p. 113.
- 15 - Voir le chapitre de ma thèse concernant les services. D'après les listes de patentés de l'an 5 et 6, voici les métiers artisanaux les mieux représentés dans les villages :

4 Cantons	58 Communes
Meunier	67,2 % des villages
Forgeron	56,9 %
Tisserand	56,9 %
Tailleur	55,2 %
Charpentier	55,2 %

Source : ADH-G, L 4230, 4529, 2E 1405.

On peut comparer ce tableau à celui dressé par Serge Dontenwill dans son article, « L'artisan de village dans la société d'Ancien Régime : Présentation

de quelques aspects d'après les exemples en Roannais au XVIII^e siècle» *Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, n^o 3-4, 1984, p. 37. Les artisans les mieux représentés dans les villages sont les tisserands, les tailleurs, les maréchaux, les meuniers, les tonneliers et les charpentiers en bateaux.

- 16 – ADH-G, wU 1409.
- 17 – Notaires 1771 : Caraman—3E, 17195, 17239; Auriac—3E 20197.
- 18 – Notaires 1857 : Alan—3E 23667; Aulon—3E 23778; Aurignac—3E 23568, 3E 23593.
- 19 – Pour un exemple d'une telle rencontre, voir ADH-G, 3E 23569.
- Ménagère, femme d'un cultivateur-métayer d'Arnaud-Guilhem.
 - Garçon meunier de Marignac-Lasclares.
 - Meunier de Montoulieu.
 - Ménagère, femme d'un garde forestier de Samouillan.
 - Ménagère, femme d'un cantonnier d'Aulon.
 - Ménagère, femme d'un tisserand de Montoulieu.
- 20 – J. Léonard, *Les médecins de l'Ouest au XIX^e siècle*, Thèse, Paris IV, 1976; *La vie quotidienne du médecin de province au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1977.
- 21 – ADH-G, 5M 81, Séance du 7 mars 1854.
- 22 – Annie Quartarano-Vinas, *Médecins et médecine dans les Hautes-Pyrénées au XIX^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II, 1980, pp. 81-82.
- 23 – ADH-G, wU 1409.
- 24 – E. Pion et P. Godbille, *Vente et achat du bétail vivant. Lois, règlements, usages au marché de la Villette et en province*, Paris, 1893, p. 137.
- 25 – AD-Tarn, V M^s 1, Circulaire du Ministre de la Police générale, 13 avril 1818.
- 26 – Cité par A. Quartarano-Vinas, *Médecins et médecine...*, p. 140.
- 27 – ADH-G, wU 1560.
- 28 – *Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de l'Aveyron. Assemblée générale annuelle tenue à Rodez, le 14 juillet 1863 par l'Association générale de médecins de France*, Rodez, 1863, dans *Le Catalogue de la Bibliothèque municipale de Rodez*, pp. 22-23.
- 29 – ADH-G, wU 1560; G. Coissac, *Mon Limousin*, Paris, 1913, p. 373.

- 30 – F. Pariset, *Économie rurale, industrie, mœurs et usages de la Montagne Noire*, Paris, 1882, réédition du GARAE, Carcassonne, 1985, p. 57.
- 31 – Voir dans une littérature abondante, les passages correspondants :
 N. Rosapelly, «Au pays de Bigorre», *Société académique des Hautes-Pyrénées*, seconde série, 1892, p. 67.
 E. Sol, *Le vieux Quercy*, t. 1, Usages anciens, 5e éd., Cahors, 1969, p. 16.
 Dr. J. Gallus, «La sorcellerie dans le Tarn», *Revue du monde invisible*, janvier-mai 1900, p. 96.
- 32 – AD-Ariège, 6M 60 : *Salimbanques, 1860-1913*.
- 33 – F. Fabié, *Souvenirs d'enfance et d'études*, Rodez, 1925, Marseille, Lafitte Reprints, 1978, pp. 68-70.
- 34 – Menard et Abeille, *Un village de Languedoc se penche sur son passé : Histoire de Montesquieu-Volvestre*, St-Girons, 1977, pp. 159-160.
- 35 – ADH-G, M 6 : coupure du journal *La Haute-Garonne*, le 3 novembre 1895.
- 36 – A. Fourès, *La gueuserie, coureurs de grands chemins et batteurs de pavés*, Narbonne, 1889, réédition du GARAE, Carcassonne, 1983, pp. 78-79.
- 37 – F. Momméja, «A la foire d'Entraygues au siècle dernier», *Cahiers rouergats*, 1970, p. 57; Menard et Abeille, *Montesquieu-Volvestre*, p. 162.
- 38 – Un article de *La Dépêche* du 20 mars 1896 illustre parfaitement le rapport entre la complainte et la foire :
 «Dès hier matin, les rues de Montauban présentaient une animation anormale. C'était en effet, jour de foire importante, et cette coïncidence avec les débats de l'affaire Longueville, l'assassin présumé des époux Barthes et de la petite Devanton, l'incendiaire de Bleyes, avait attiré à la ville une foule considérable de curieux... Cette foule est d'ailleurs distraite par les cris des camelots qui de ci et de là psalmodient la complainte de l'assassin de Bleyes. Est-il utile de dire que ces feuilles, où sont tracés de grotesques dessins qui ont la prétention de représenter l'assassin et ses victimes sont enlevées en un clin d'œil ? La lecture des couplets mirlitonnesques qui flétrissent le coupable et violent... les lois élémentaires de la prosodie rend l'attente moins désespérante...».
- 39 – AD-Aude, 14M 75 : 22 août 1878.
- 40 – AD-Ariège, 3U 40 : Cour d'Assises de l'Ariège.
- 41 – Articles dans *L'Express du Midi* : les 6 et 13 janvier, les 14 et 31 mars et le 4 avril 1896. Pour une analyse plus complète, voir le chapitre de ma thèse, «A leurs risques et périls».

- 42 – *La Dépêche*, le 22 février 1885.
- 43 – R. Escholier, *L'Herbe d'amour*, Paris, 1931, pp. 36-37.
- 44 – Lettre de Mr. Domecq, vétérinaire à Hagetmau dans *Le Progrès vétérinaire*, 1889, pp. 99-100.
- 45 – Voir les articles dans *L'Express du Midi* des 31 mars et 4 avril 1896 sous les titres évocateurs : «Somnambulisme et Escroquerie» (à la foire de St-Chély-d'Aubrac) et «Exploits de Somnambule» (à la foire de Fumel Lot-et-Garonne).